Document émis électroniquement

Arrêt commercial – liquidation de société

Audience publique du vingt-cinq mai deux mille cinq.

Numéro 29423 du rôle:

Composition :

Andrée WANTZ, présidente de chambre;
Carlo HEYARD, premier conseiller;
Annette GANTREL, conseillère;
Martine SOLOVIEFF, avocat général;
Marcel SCHWARTZ, greffier.

Registre de Commerce et des Sociétés
10 JUIN 2005
Entrée

Registre de Commerce et des Sociétés
B84255 No : L050047955 1
Déposé le : 10/06/2005

B84255
10/06/2005 L050047955.01
CDO : 211 Tarif : 301 R

Repris
N/A

E n t r e :

la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. – COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. – CAUZIONI S.A., *établie et ayant son siège social à L-2725 Luxembourg, 7 rue Van Werveke, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions,*

appelante *aux termes d'un exploit de l'huissier de justice Guy ENGEL de Luxembourg du 27 août 2004,*

comparant par Maître Mario DI STEFANO, avocat à Luxembourg ;

e t :

1) Monsieur le Procureur d'Etat, *près le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, Palais de Justice, Luxembourg,*

intimé *aux fins du prédit exploit ENGEL,*

2) Maître Sabine ZYLBERBOGEN, *avocat, demeurant à Luxembourg, prise en sa qualité de liquidateur de la société anonyme*

Document émis électroniquement

COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. – COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. – CAUZIONI S.A., nommé par jugement commercial du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, en date du 15 juillet 2004,

***intimée** aux fins du prédit exploit ENGEL,*

comparant par elle-même.

LA COUR D'APPEL :

Par requête du 24 mai 2004 Monsieur le Procureur d'Etat a conclu à voir prononcer la dissolution et à voir ordonner la liquidation de la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. – COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.- CAUZIONI S.A., au motif :

- que la société, constituée le 18 juin 1999, avait dénoncé son siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke, le 10 novembre 2003 et que depuis cette date la société n'a ni siège ni domicile connu ;
- qu'aucun document comptable, approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, n'a été déposé au registre de commerce depuis la constitution de la société.

Par jugement du 15 juillet 2004 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, statuant pas défaut, a reçu la requête en la forme, a déclaré dissoute la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. – COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.- CAUZIONI S.A., en a ordonné la liquidation, a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, a mis les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor et a ordonné l'exécution provisoire du jugement.

De ce jugement, la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. – COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.- CAUZIONI S.A a relevé appel par exploit de l'huissier de justice Guy Engel 27 août 2004.

La partie appelante fait exposer avoir confié la gestion journalière à une société de domiciliation qui était censée de s'occuper de la publication des documents comptables conformément aux dispositions légales applicables en la matière ; que la dénonciation du siège social aurait été effectuée par le domiciliataire à l'insu des administrateurs de la société.

Document émis électroniquement

L'appelante conclut – après avoir manifesté son intention *de procéder à la régularisation du siège social dans les meilleurs délais* – à voir réformer le jugement entrepris en ce sens qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la requête du Ministère public.

Celui-ci conclut à voir déclarer l'appel non fondé.

Maître Sabine ZYLBERBOGEN, en sa qualité de liquidateur, conclut – en premier lieu – à l'irrecevabilité de l'appel, faisant valoir que le délai d'appel prévu à l'article 465 du Code de commerce n'a pas été respecté.

Quant au fond, le liquidateur conclut à la confirmation du jugement entrepris.

Conformément à l'article 203 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, *la requête et les actes de procédure dans le cadre du présent article sont notifiés par la voie du greffe. Lorsque la société ne peut être touchée à son domicile légal au Grand-Duché de Luxembourg, la requête est publiée par extrait dans deux journaux imprimés au pays.*

Il n'est pas contesté en cause que le jugement par défaut du 15 juillet 2004 a été publié dans les journaux « Luxemburger Wort » et « Tageblatt » en date du 20 juillet 2004.

Cette publication vaut notification.

Aux termes de l'article 90 alinéa 3 du Nouveau Code de procédure civile *le délai pour former opposition est de 15 jours à partir de la signification respectivement de la notification.*

L'article 571 du même code dit dans son alinéa 1^{ier} que *le délai pour interjeter appel sera de quarante jours : il courra, pour les jugements contradictoires, du jour de la signification à personne ou à domicile.* L'alinéa 2 ajoute que ce délai courra, *pour les jugements par défaut, du jour où l'opposition ne sera plus recevable.*

En l'occurrence, l'appel a été interjeté le 27 août 2004, soit moins de quarante jours après l'expiration du délai d'opposition.

L'appel est donc – contrairement à l'argumentation du liquidateur – à déclarer recevable, le fait que les juges de première instance ont *déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite* ne concerne que la gestion proprement dite de la liquidation sans avoir la moindre influence sur les voies de recours qui restent soumises au droit commun.

Conformément à l'article 3 paragraphe 2 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, c'est *à partir du dépôt de la*

06-04-2005

Document émis électroniquemen

dénonciation au registre de commerce et des sociétés que la société en cause n'a plus de domicile légal si le siège en cause était le domicile de la société.

Il est constant en cause que la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. – COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.- CAUZIONI S.A est sans *domicile légal* depuis le 10 novembre 2003 ; qu'aucun document comptable n'a été déposé au registre de commerce et des sociétés depuis la constitution de la société.

Ces faits sont graves et justifient la dissolution et la liquidation de la société en question.

Les excuses formulées par la partie appelante pour atténuer le caractère de gravité des infractions par elle commises sont sans incidence aucune sur la qualification des faits en cause.

Le jugement dont appel est partant à confirmer.

PAR CES MOTIFS :

la Cour d'appel, quatrième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement et sur rapport du magistrat de la mise en état, le Ministère public entendu en ses conclusions,

déclare l'appel recevable;

le dit non fondé;

confirme le jugement entrepris;

condamne la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. – COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.- CAUZIONI S.A aux frais et dépens de l'instance d'appel.

06-01-2023

Document émis électroniquemen

REQUÊTE EN CLOTURE

A Madame le Président et Messieurs les Juges composant la 6ème section du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg

---

A l'honneur de Vous exposer très respectueusement, par le ministère de Sabine Zylberbogen, demeurant à Luxembourg, 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, agissant en sa qualité de liquidateur de la société COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. – COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. – CAUZIONI S.A. ayant eu son dernier siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke, prononcée par jugement du 19 octobre 2005 (« **la Société** ») ;

Qu'il n'existe aucun actif dans la Société, ce qui ne permet pas de couvrir les frais d'administration et de liquidation de la Société ;

que les courriers adressés aux principales banques de la place n'ont pas permis de mettre en évidence un quelconque autre actif ;

que les frais d'administration de la liquidation s'élèvent actuellement à EUR 200,82 (frais de publication) auxquels il faudra ajouter les frais de publication du jugement de clôture et les honoraires du liquidateur ;

que la Société n'a aucun actif disponible et que les frais d'administration et de liquidation ne peuvent être couverts ;

qu'il y a lieu de clôturer faute d'actif suffisant les opérations de ladite liquidation ;

A CES CAUSES

le liquidateur conclut à se qu'il Vous plaise, Madame le Président, Messieurs les Juges, ordonner la clôture de la procédure de liquidation de la société COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. – COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. – CAUZIONI S.A. pour absence d'actif et donner décharge au liquidateur de l'exécution de sa mission.

Profond respect.

Luxembourg, le 8 octobre 2007

Sabine Zylberbogen

17-12-2007

Document émis électroniquement

B84255
13/12/2007 L070170467.01
L-3660/04

Jugement commercial VI no 1209 /07
Clôture de liquidation

Audience publique du jeudi, six décembre deux mille sept.

Liquidation société No L – 3660/04

Composition:

Jean-Paul MEYERS, juge-président,
Marc WAGNER, juge,
Gilles MATHAY, juge,
Laurent SECK, substitut du Procureur d'Etat,
Christiane WEILER, greffière assumée.

L E T R I B U N A L :

Vu la requête ci-après annexée, présentée par Maître Sabine ZYLBERBOGEN, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de liquidateur de **la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A.-COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.-CAUZIONI S.A.**, dont le siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue van Werveke, a été dénoncé en date du 10 novembre 2003, ainsi que les motifs y déduits.

Vu l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce.

Attendu que l'actif de la société est inexistant partant insuffisant pour couvrir même les frais d'administration et de liquidation;

qu'il y a partant lieu de clôturer pour absence d'actif les opérations de liquidation de ladite société.

P a r c e s m o t i f s :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A.-COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.-CAUZIONI S.A., préqualifiée;

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;

met les frais à charge du Trésor.

17-12-2007

Document émis électroniquement

EM B84255
15/03/2010 L100037262.01
CDO : 9110

COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. - COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. - CAUZIONI S.A.
7, Rue van Werveke, L-2725 Luxembourg
RCS Luxembourg B 84.255

Clôture de liquidation

Par jugement rendu le 6 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire, le curateur, le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. - COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. - CAUZIONI S.A., ayant son siège social à L-2725 Luxembourg, 7 rue van Werveke, RCS B 84.255.

Pour extrait conforme
p. Me Sabine Zylberbogen, le liquidateur emp.
Me Christophe Maillard
Avocat à la Cour

16 03 2010

Document émis électroniquement

R C S

Registre de Commerce
et des Sociétés
Luxembourg

R **B84255**
13/06/2003 L030029634.01
CDO : 211 Tarif : 301

Formulaire de réquisition : Société commerciale
(Eintragungsformular : Handelsgesellschaft)

Etablissement principal *(Hauptniederlassung der Gesellschaft)*

☐ Immatriculation *(Neueintragung)*

ou *(oder)*

☑ Modification *(Änderungseintragung)* ☑ Statutaire *(statutarisch)* ☐ Non statutaire *(nicht statutarisch)*

Numéro d'immatriculation *(Handelsregisternummer)*
B 84.255

Dénomination ou raison sociale *(Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname)*
" COMPAGNIE DES GARANTIES S.A.-COMPAGNIA DI CAUZIONI
S A.-CAUZIONI S.A."

- ☐ Dénomination(s) ou raison(s) sociale(s) *(Bezeichnung(en) der Gesellschaft oder Firmenname(n))* (sub 1.)
- ☐ Enseigne(s) commerciale(s) *(Handelsbezeichnung(en))* (sub 2.)
- ☐ Forme juridique *(Rechtsform)* (sub 3.)
- ☐ Siège social *(Sitz der Gesellschaft)* (sub 4.)
- ☐ Objet social *(Zweck der Gesellschaft)* (sub 5.)
- ☐ Capital social / fonds social *(Kapital der Gesellschaft)* (sub 6.)
- ☐ Durée *(Dauer der Gesellschaft)* (sub 8.)
- ☐ Exercice social *(Geschäftsjahr)* (sub 9.)
- ☐ Associé(s) (s.e.n.c., s.e.c.s , s.àr.l.) *(Teilhaber der Gesellschaft)* (sub 10.)
- ☑ Administrateur(s) / Gérant(s) *(Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer)* (sub 11.)
- ☑ Délégué(s) à la gestion journalière *(tägliche Geschäftsführung)* (sub 12.)
- ☐ Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes *(Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung)* (sub 13.)
- ☐ Fusion / Scission *(Verschmelzung / Spaltung)* (sub 14.)
- ☐ Liquidation volontaire *(freiwillige Liquidation)* (sub 15.)

Registre de Commerce et des Sociétés
B84255 No : L030029634.1
Déposé le : 13/06/2003 F
C.Tarif : 301
CDD : 211

Non repris
N/A

A usage interne du RCS
(dem RCS vorbehalten)
Encodage
Validation

Code donneur d'ordre : 211

11 Administrateur(s) / Gérant(s) *(Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer)*

Régime de signature statutaire (indication) *(statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung (Kurzfassung))*

☐ inscrire/ajouter *(einschreiben/ergänzen)* ☐ modifier/compléter *(ändern/vervollständigen)* ☑ rayer *(streichen)*

Personne physique : *(Privatperson)*

Nom *(Name)* : POLLIO

Prénom(s) *(Vorname(n))* : ALBERTO

Date de naissance *(Geburtsdatum)* : 20 / 12 / 1942

OU *(oder)*

Lieu de naissance *(Geburtsort)* : ROME

Pays de naissance *(Geburtsland)* : Italie

Personne morale : *(juristische Person)*

Dénomination ou raison sociale : *(Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname)*

N° d'immatriculation *(Handelsregisternummer)*:

Nom du registre *(Handelsregisterbezeichnung)*:

Pays *(Land)* :

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique / Siège social de la personne morale : *(Privat- oder Berufsadresse der Privatperson / Sitz der juristischen Person)*

Rue *(Strasse)* : VIA CASSIA

Numéro *(Hausnummer)* : 633 Code postal *(Plz)* :

Localité *(Ortschaft)* : ROME

Pays *(Land)* : Italie

Durée du mandat *(Dauer des Mandats)*

☑ Déterminée *(begrenzt)* ☐ Indéterminée *(unbegrenzt)*

Date de nomination : *(Bestellungsdatum)* 18 / 10 / 2001

Date d'expiration du mandat : *(Ablaufdatum des Mandats)* 09 / 05 / 2003

ou *(oder)* jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année : *(bis zur Generalversammlung die im Jahre ... statt finden wird)* ☐☐☐☐

Organe social *(Gesellschaftsorgan)*: conseil d'administration

Fonction *(Amtsausführung)* : administrateur

Pouvoir de signature (indication) *(Zeichnungsberechtigung (Kurzfassung))* :

11 Administrateur(s) / Gérant(s) *(Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer)*

Régime de signature statutaire (indication) *(statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung (Kurzfassung))*

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

☑ inscrire/ajouter *(einschreiben/ergänzen)* ☐ modifier/compléter *(ändern/vervollständigen)* ☐ rayer *(streichen)*

Personne physique : *(Privatperson)*

Nom *(Name)* : MOTTOLA

Prénom(s) *(Vorname(n))* : BRUNO

Date de naissance *(Geburtsdatum)* : 02 / 12 / 1932

OU *(oder)*

Lieu de naissance *(Geburtsort)* : NAPLES

Pays de naissance *(Geburtsland)* :

Personne morale : *(juristische Person)*

Dénomination ou raison sociale : *(Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname)*

N° d'immatriculation *(Handelsregisternummer)*:

Nom du registre *(Handelsregisterbezeichnung)*:

Pays *(Land)* :

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique / Siège social de la personne morale
(Privat- oder Berufsadresse der Privatperson / Sitz der juristischen Person)

Rue *(Strasse)* : VIA GIULIA

Numéro *(Hausnummer)* : 66 Code postal *(Plz)* : I-00186

Localité *(Ortschaft)* : ROME

Pays *(Land)* : Italie

Durée du mandat : *(Dauer des Mandats)*

☑ Déterminée *(begrenzt)* ☐ Indéterminée *(unbegrenzt)*

Date de nomination : *(Beistellungsdatum)* 09 / 05 / 2003

Date d'expiration du mandat : *(Ablaufdatum des Mandats)* ☐☐ / ☐☐ / ☐☐☐☐

ou *(oder)* jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année : *(bis zur Generalversammlung, die im Jahre ... statt finden wird)* 2007

Organe social *(Gesellschaftsorgan)* : conseil d'administration

Fonction *(Amtsausführung)* : administrateur

Pouvoir de signature (indication) *(Zeichnungsberechtigung (Kurzfassung))* :

Monsieur Bruno Mottola a le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

12 Délégué(s) à la gestion journalière *(tägliche Geschäftsführung)*

Régime de signature statutaire (indication) *(statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung (Kurzfassung))*

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

☑ inscrire/ajouter *(einschreiben/ergänzen)* ☐ modifier/compléter *(ändern/vervollständigen)* ☐ rayer *(streichen)*

Personne physique : *(Privatperson)*

Nom *(Name)* : MOTTOLA

Prénom(s) *(Vorname(n))* : BRUNO

Date de naissance *(Geburtsdatum)* : 02 / 12 / 1932

OU *(oder)*

Lieu de naissance *(Geburtsort)* : NAPLES

Pays de naissance *(Geburtsland)* : ITALIE

Personne morale : *(juristische Person)*

Dénomination ou raison sociale : *(Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname)*

N° d'immatriculation *(Handelsregisternummer)* :

Nom du registre *(Handelsregisterbezeichnung)* :

Pays *(Land)* :

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique / Siège social de la personne morale *(Privat- oder Berufsadresse der Privatperson / Sitz der juristischen Person)*

Rue *(Strasse)* : VIA GIULIA

Numero *(Hausnummer)* : 66 Code postal *(Plz)* : I-00186

Localité *(Ortschaft)* : ROME

Pays *(Land)* : ITALIE

Durée du mandat : *(Dauer des Mandats)*

☑ Déterminée *(begrenzt)* ☐ Indéterminée *(unbegrenzt)*

Date de nomination *(Bestellungsdatum)* : 09 / 05 / 2003

Date d'expiration du mandat : *(Ablaufdatum des Mandats)* : __ / __ / ____

ou *(oder)* jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année : *(bis zur Generalversammlung, die im Jahre statt finden wird)* 2007

Organe social *(Gesellschaftsorgan)* :

Fonction *(Amtsausführung)* : ADMINISTRATEUR-DELEGUE

Pouvoir de signature (indication) *(Zeichnungsberechtigung (Kurzfassung))* :

Monsieur Bruno Mottola a le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

N° d'immatriculation ou dénomination/raison sociale : *(Handelsregisternummer oder Bezeichnung der Gesellschaft)*

10	Associé(s) *(Teilhaber)*	*voir annexe 10* *(siehe Anhang 10)*
11	Administrateur(s) / Gérant(s) *(Vorstandsmitglied(er) / Geschäftsführer)*	*voir annexe 11* *(siehe Anhang 11)*
12	Délégué(s) à la gestion journalière *(tägliche Geschäftsführung)*	*voir annexe 12* *(siehe Anhang 12)*
13	Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes *(Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung)*	*voir annexe 13* *(siehe Anhang 13)*
14	Fusion / Scission *(Verschmelzung / Spaltung)*	*voir annexe 14* *(siehe Anhang 14)*
15	Liquidation volontaire *(freiwillige Liquidation)*	*voir annexe 15* *(siehe Anhang 15)*

16 Signature(s) *(Unterschrift(en))*

Document émis électroniquemen

"COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. - COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. - CAUZIONI S.A."
société anonyme
L u x e m b o u r g
R.C. Luxembourg section B numéro 84.255

TIMBRE DE DIMENSION 4 LUXEMBOURG

B84255
13/06/2003 L030029634.02
CDO : 211 Tarif : 301

ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
du 9 mai 2003

No. 30285

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par devant Maître **Joseph ELVINGER**, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme **"COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. - COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. - CAUZIONI S.A."**, ayant son siège social à L-2725 Luxembourg, 7, Rue Nicolas Van Werveke, R.C. Luxembourg section B numéro 84.255, initialement une société italienne, dont le siège social a été transféré de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) par acte du notaire instrumentant en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C, page 16016 de 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire

06-01-2004

Document émis électroniquement

instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 242.838 (deux cent quarante-deux mille huit cent trente-huit) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

ORDRE DU JOUR:

Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alberto POLLIO, demeurant à Rome (Italie) comme administrateur de la société.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'assemblée décide de nommer Monsieur Bruno MOTTOLA, avocat, né à Naples (Italie) le 2 décembre 1932, demeurant à I-00186 Rome (Italie), 66, Via Giulia, comme nouvel administrateur et administrateur-déléguée de la société, avec le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, comme c'est le cas pour Monsieur Luigi CASARI, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE.

Passé à Luxembourg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

(signé) : R. UHL, P. VAN HEES, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Document émis électroniquemen

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 mai 2003
Vol 138S fol 95 Case 5
Reçu douze euros
(12.-€)
Le Receveur (signé) J. MULLER

POUR EXPEDITION CONFORME
délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Luxembourg le 22 MAI 2003

Joseph ELVINGER notaire LUXEMBOURG

Registre de Commerce et des Sociétés
B84255 No : L030029634.2
Déposé le : 13/06/2003 F
C.Tarif : 301
CDD : 211

Non repris
N/A

06-01-2003

Document émis électroniquement

Registre de Commerce et des Sociétés
B84255 No : L030073829.1
Déposé le : 14/11/2003

B84255
14/11/2003 L030073829.01
CDO : 211 Tarif : 301 R

Repris
N/A

VH

Monsieur le Préposé du Registre de Commerce de et à Luxembourg est requis :

COMPAGNIE DES GARANTIES SA-COMPANIA DI CAUZIONI SA-CAUZIONI SA

R.C. Luxembourg B 84255
7, rue Van Werveke L-2725 Luxembourg

Le Bureau Comptable et Fiscal René THILL dénonce la convention de domiciliation verbale conclue le 18 octobre 2001 le liant à la société COMPAGNIE DES GARANTIES SA-COMPANIA DI CAUZIONI SA-CAUZIONI SA, avec effet au 10 novembre 2003.

s. René THILL

Enregistré à Luxembourg – Sociétés,

Le 14 NOV. 2003

Référence: LSO AK 03313
Reçu (€): quatorze
Droit d'Enregistrement: 12 .-€
Droit de timbre : 2 .-€
Total : 14 .-€

Le Receveur,

Document émis électroniquement

Jugement commercial VI no 459 /04

Audience publique du jeudi, quinze juillet deux mille quatre.

Numéro L- 3660 / 04

Composition:

Christiane JUNCK, vice-présidente,
Elisabeth CAPESIUS, 1er juge,
Jean-Paul MEYERS, juge,
Françoise ROSEN, premier substitut,
Alain THILMANY, greffier.

Registre de Commerce et des Sociétés
B84255 No : L040058264.1
Déposé le : 20/07/2004

Repris
N/A

B84255
20/07/2004 L040058264.01
CDO : 211 Tarif : 301 R

Entre:

Monsieur le Procureur d'Etat près le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, Palais de Justice, Luxembourg,

demandeur en dissolution et en liquidation de la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A.-COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.-CAUZIONI S.A., aux termes d'une requête datée du 24 mai 2004,

comparant par Madame le premier substitut Françoise ROSEN,

et:

la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A.-COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.-CAUZIONI S.A., dont le siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue van Werveke, a été dénoncé en date du 10 novembre 2003,

défenderesse aux fins de la prédite requête,

défaillante.

FAITS:

Par requête datée du 24 mai 2004, ci-après annexée, Monsieur le Procureur d'Etat a demandé la dissolution et la liquidation de la société défenderesse:

Document émis électroniquemen

Luxembourg, le 24 mai 2004

PARQUET
DU
TRIBUNAL
D'ARRONDISSEMENT

Parquet Economique

FR/LK

RC B 84 255

A Mesdames et Monsieur
les vice-président, premier juge et juge
6e chambre du tribunal d'arrondissement
de LUXEMBOURG

Aux termes des renseignements dont dispose le Ministère Public, la société COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. – COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. – CAUZIONI S.A., constituée en date du 18 juin 1999, contrevient gravement aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Depuis la dénonciation du siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke, en date du 10 novembre 2003, la société n'a plus de siège ni domicile connu.

Aux termes de l'article 159 nouveau de la loi modifiée et complétée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le défaut de domicile connu constitue dans le chef d'une société une contravention grave à la loi susceptible de lui faire encourir la dissolution ou la fermeture judiciaire conformément aux dispositions des articles 203 et 203-1 de la même loi.

Depuis la constitution de la société en date du 18 juin 1999 aucun compte social, approuvé par l'assemblée générale n'a été déposé au registre du commerce et des sociétés.

Par application de l'article 203 de la loi précitée sur les sociétés commerciales, le Procureur d'Etat soussigné vous demande de prononcer la dissolution et d'ordonner la liquidation de la société désignée ci-dessus ainsi que tous autres devoirs de droit.

En l'application de l'article 203(5) et vu l'urgence, le requérant vous demande d'ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir.

Pour le Procureur d'Etat

Françoise ROSEN
1er substitut

06-01-2005

Document émis électroniquement

L'affaire fut utilement retenue à l'audience publique du 08 juillet 2004 devant la sixième chambre, siégeant en matière commerciale, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit:

Le représentant du Ministère Public donna lecture de la requête ci-avant reproduite et exposa ses moyens.

La partie défenderesse ne s'est pas présentée à l'audience.

Le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

j u g e m e n t

qui suit:

Par requête du 24 mai 2004 Monsieur le Procureur d'Etat a demandé à voir prononcer la dissolution et ordonner la liquidation de la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A.-COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.-CAUZIONI S.A..

Le siège social de cette société ayant été dénoncé, la requête a été publiée, conformément aux dispositions de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 par extrait dans deux journaux imprimés au Luxembourg en date du 26 juin 2004.

La partie défenderesse n'ayant pas comparu à l'audience, il y a lieu de statuer, conformément à l'article 79 du Nouveau Code de procédure Civile, par un jugement par défaut.

Vu l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, suivant lequel le tribunal a la faculté de prononcer la dissolution et la mise en liquidation d'une société qui a contrevenu aux dispositions du droit pénal, du droit des sociétés ou du droit d'établissement, en appréciant, au cas par cas, si les contraventions constatées justifient une dissolution de la société, et si la dissolution constitue un moyen efficace au sens du texte de loi.

Il résulte d'un extrait délivré par le Registre de Commerce et des Sociétés en date du 21 mai 2004 que depuis sa constitution, le 18 juin 1999, aucun bilan, ni aucun compte de pertes et profits, dûment approuvés par les organes compétents, n'ont été déposés par la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A.-COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.-CAUZIONI S.A., et encore qu'elle est sans domicile connu depuis la dénonciation du siège en date du 10 novembre 2003.

Au vu des circonstances de l'espèce, et en tenant compte du fait que la société ne s'est pas présentée à l'audience pour offrir des explications quant aux manquements constatés, il y a lieu de prononcer la dissolution et d'ordonner la liquidation de la société défenderesse, en déclarant applicables les règles relatives à la liquidation de la faillite.

Il est dans l'intérêt de la liquidation que le liquidateur exerce ses fonctions sans autre délai, de sorte qu'il y a également lieu d'ordonner, conformément à la requête introductive, l'exécution provisoire du présent jugement.

08-01-2005

Document émis électroniquement

PAR CES MOTIFS :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement par défaut à l'égard de la société concernée, le Ministère Public entendu en ses conclusions,

reçoit la requête en la forme;

déclare dissoute la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A.-COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A.-CAUZIONI S.A., dont le siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue van Werveke, a été dénoncé en date du 10 novembre 2003;

en **ordonne** la liquidation;

déclare applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite;

nomme juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigne comme liquidateur Maître Sabine ZYLBERBOGEN, avocat, demeurant à Luxembourg;

ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 03 août 2004;

ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable;

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt;

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement;

met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

05-01-2005

Document émis électroniquement

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 15 juillet 2004, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6ème chambre, siégeant en matière commerciale a déclaré la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes :

- COFIAL S.A., dont le siége social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, a été dénoncé le 15 avril 2003 ;
- COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. - COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. – CAUZIONI S.A., dont le siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue van Werveke, a été dénoncé le 10 novembre 2003 ; et
- GREEN ROYAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue DU Fort Rheinsheim, a été dénoncé le 26 mars 2003 ;
- ELECTRO-CAR S.à r.l., avec siège social à L-8033 Strassen, 110, rue du Kiem, de fait inconnue à cette adresse ; et
- FAST POINT S.à r.l., dont le siège social à L-1741 Luxembourg, 19, rue Hollerich ;

Les mêmes jugements ont déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et nommé comme (i) juge-commissaire M. Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et (ii) liquidateur Me Sabine ZYLBERBOGEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 3 août 2004.

L'exécution provisoire des jugements a été prononcée.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Me Sabine ZYLBERBOGEN

Registre de Commerce et des Sociétés
B84255 No : L040062829.1
Déposé le : 30/07/2004

Repris
N/A

B84255
30/07/2004 L040062829.01
CDO : 211 Tarif : 301 R

Document émis électroniquement

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 30 JUIL. 2004
Référence: LSO AS / 02753
Reçu (€): quatre-vingt-neuf
Droit d'enregistrement : 12.- €
Droit de timbre : 2.- €
Prov. forfaitaire Mémorial : 75.- €
Total : 89.- €
Le Receveur,

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 30 JUIL. 2004
Référence: LSO AS / 02756
Reçu (€):
Droit d'enregistrement : 12 €
Droit de timbre : 0 €
Prov. forfaitaire Mémorial : 0 €
Total : 12 €
Le Receveur,

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 30 JUIL. 2004
Référence: LSO AS / 02758
Reçu (€):
Droit d'enregistrement : 12 €
Droit de timbre : 0 €
Prov. forfaitaire Mémorial : 0 €
Total : 12 €
Le Receveur,

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 30 JUIL. 2004
Référence: LSO AS / 02760
Reçu (€):
Droit d'enregistrement : 12 €
Droit de timbre : 0 €
Prov. forfaitaire Mémorial : 0 €
Total : 12 €
Le Receveur,

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 30 JUIL. 2004
Référence: LSO AS / 02762
Reçu (€):
Droit d'enregistrement : 12 €
Droit de timbre : 0 €
Prov. forfaitaire Mémorial : 0 €
Total : 12 €
Le Receveur,